



Lycée Antoine
5, rue de Longvic
21300 CHENOVE
Tel 03.80.52.23.23
0211356k@ac-dijon.fr

PROTOCOLE DE RECHERCHE DE LIEUX DE STAGE À DESTINATION DES FAMILLES

document
à conserver

*Belle initiative, vous avez choisi d'orienter votre enfant
dans la voie professionnelle !*

Cette voie lui permettra :

- + de s'insérer activement dans le monde professionnel,
- + de poursuivre éventuellement des études.

Pour autant, la voie professionnelle comprend **DES PÉRIODES DE STAGES EN ENTREPRISE OBLIGATOIRES** :

- + **22 semaines** réparties sur les 3 années de formation pour les Bacs Pros.
- + **12 semaines** réparties sur les 2 années de formation pour les CAP.

La réalisation de ces périodes de stage constitue une **CONDITION INCONTOURNABLE POUR VALIDER SON DIPLÔME**. Les dates de ces périodes sont fixées par l'établissement et communiquées aux élèves dès la rentrée de septembre.

Les moyens mis en œuvre au Lycée pour la recherche de l'entreprise d'accueil en stage

La recherche d'une entreprise est une étape qui peut nécessiter du temps et de l'énergie. Afin de la rendre moins contraignante, elle doit être l'affaire de tous : équipe pédagogique, élève et famille. Pour contribuer à la réussite, une **coopération étroite** entre les trois acteurs est nécessaire. Pour l'élève, qui connaît peu le monde professionnel, un support est mis en place au Lycée :

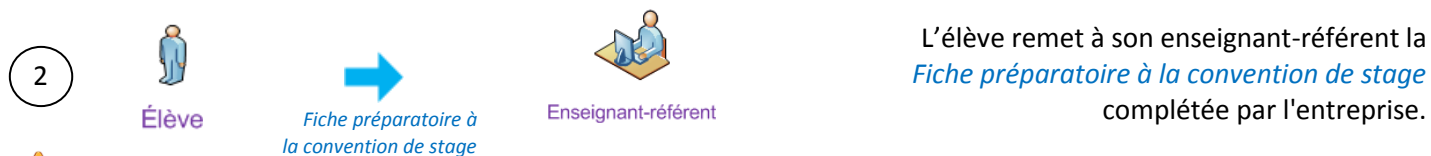
- + Chaque élève est suivi par un enseignant-référent.
- + Des méthodes de recherche de stage sont enseignées en cours.
- + L'élève dispose du fichier d'entreprises partenaires du lycée....
- + ... et d'un livret guide récapitulant toutes les étapes de la recherche de stage.

L'aide apportée par la famille

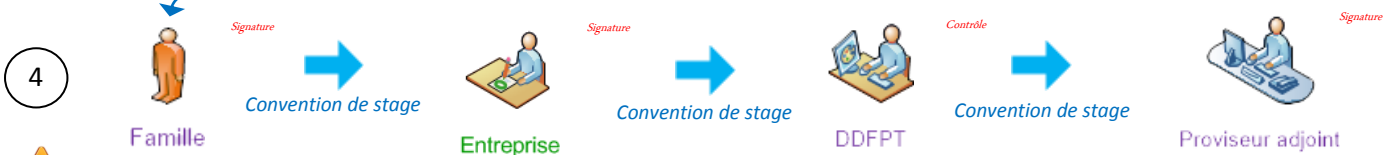
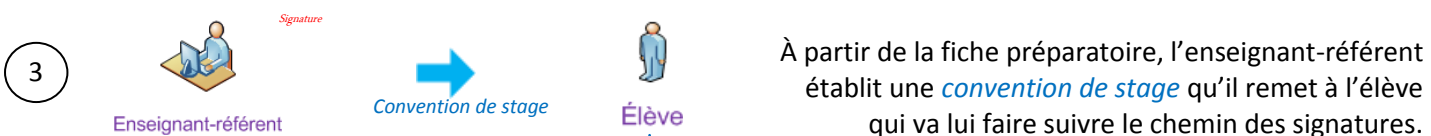
L'implication de la famille est importante pour motiver l'élève dans ses recherches. Aidez-le dans ses démarches :

1. **Prenez connaissance des dates** des périodes de stage de votre enfant.
2. **Soutenez votre enfant dans sa recherche** d'un lieu de stage :
 - + Vous connaissez des entreprises : sollicitez-les !
 - + Votre entourage familial, amical, de voisinage peut également vous donner des pistes d'entrée dans une entreprise.
 - + Internet peut permettre de cibler des entreprises intéressantes !

3. **Suivez les différentes démarches à effectuer** : Une fois l'entreprise ciblée, l'enseignant-référent rappelle à l'élève la marche à suivre pour établir une convention de stage. Intéressez-vous à présent au suivi des différentes démarches à effectuer pour établir cette phase :



La famille s'assure que l'élève remet rapidement la fiche préparatoire à son enseignant-référent.



La famille s'assure que la convention est signée par l'entreprise et par le Lycée avant le départ en stage.

Gardez à l'esprit que toutes ces démarches nécessitent beaucoup de temps et qu'il est donc nécessaire de ne pas attendre le dernier moment pour commencer à rechercher un lieu de stage.

Quelques règles à respecter

- L'élève doit respecter les dates prévues par le Lycée pour réaliser son stage.
- Aucun stage ne peut se dérouler sans convention signée par toutes les parties.
- Le diplôme ne peut être délivré que si la totalité des périodes de stage a été effectuée.
- Les activités de l'entreprise d'accueil doivent correspondre au diplôme préparé.

Élève sans stage

Parfois, il arrive qu'un élève mette en péril l'obtention de son diplôme pour une raison liée aux stages :

- Il ne se présente pas à un entretien demandé par l'entreprise avant le stage.
- Il est renvoyé de l'entreprise pour absence, retard ou comportement inadapté.
- Il ne se présente pas en entreprise ou met fin à son stage sans raison valable.

Dans l'un de ces cas, l'élève devra trouver un autre lieu de stage afin de pouvoir valider son examen et obtenir son diplôme. Les dates de ce stage seront prononcées par l'établissement et pourront inclure une partie du temps des vacances scolaires (50 % du temps des congés au maximum). Une sanction disciplinaire pourra également être prononcée.

Si l'élève se trouve sans lieu de stage au moment prévu pour une raison ne relevant pas d'une attitude inadaptée, la période de stage pourra être décalée dans le temps. Des solutions alternatives seront étudiées au cas par cas pour ne pas pénaliser l'élève pour l'obtention de son diplôme.

Pour conclure **il est fondamental que l'élève reste acteur** dans ses recherches et dans le déroulement de son stage.

Soyez avec nous pour vous assurer que votre enfant franchit toutes les étapes correctement : son futur diplôme en dépend !